

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 25T070

Objet : Renouvellement branchement AEP

Lieu de la demande : Avenue Jean Jaurès du N°8 au N°14

Du 17/02/2025 au 18/03/2025

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1.

Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V.

Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants.

Vu le code pénal notamment l'article R610-5.

Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDERANT la demande du pétitionnaire : **BRONZO TP – 16 Allée de la Palun – ZI la Palun – 13700 MARIGNANE** pour le compte de **la SEMM (Société Eaux de Marseille Métropole)**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE :

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le **20 FEV. 2025**

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.



Le Maire,
Eric Le Dissès





ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du **20 FEV. 2025**

LOCALISATION DE LA DEMANDE

Avenue Jean Jaurès du N°8 au N°14
13700 Marignane

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE

BRONZO TP

Adresse

16 Allée de la Palun - ZI la Palun - 13700 MARIGNANE

Tél./FAX

06 03 28 22 10

Mail

sandrine.andre@veolia.com
lionel.giorgi@veolia.com

POUR LE COMPTE DE

La SEMM (Société Eaux de Marseille Métropole)

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

17/02/2025 AU 18/03/2025

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Renouvellement branchement AEP

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui Non

HORAIRES DE CHANTIER : 08h00 - 16h00

LONGUEUR TRANCHE + DE 50 M

STATIONNEMENT INTERDIT + PANNEAUX

VOIRIE DE MOINS DE 3 ANS

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN + FEUX TRICOLORES

30 KM/H

PROTECTION DES PIETONS

DANGER

PASSAGE PIETONS

VOIE FERMEE A LA CIRCULATION
(déviation - Bd de la Libération - Ave J. Mermoz
selon plan ci-joint)

PASSAGES VL ET PL

TRAVAUX 1/2 CHAUSSEE

INSTALLATION CLOTURE DE CHANTIER
(PLAN CI-JOINT)

CONES DE SIGNALISATION

INSTALLATION ECHAFFAUDAGE

BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION NACELLE

DAET

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

Avis/ OBSERVATION Direction PNRQAD
AVIS FAVORABLE



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

802952561



N° 14024*01

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : ANDRE Prénom : Sandrine

Dénomination : BRONZO TP Représenté par :

Adresse Numéro : 16 Extension : Nom de la voie : ALLEE DE LA PALUN
ZI LA PALUN

Code postal 13700 Localité : MARIGNANE Pays : France

Téléphone 0603282210 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : sandrine.andre@veolia.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Avenue Jean Jaures du n° 8 au n° 14

Code postal 13700 Localité : MARIGNANE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui Indiquer la référence :

Description des travaux : RENOUVELLEMENT BRANCHEMENT AEP

N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁶⁾ :

Date prévue de début des travaux : 17/02/2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 1

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 30 Date de début de réglementation 17/02/2025

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

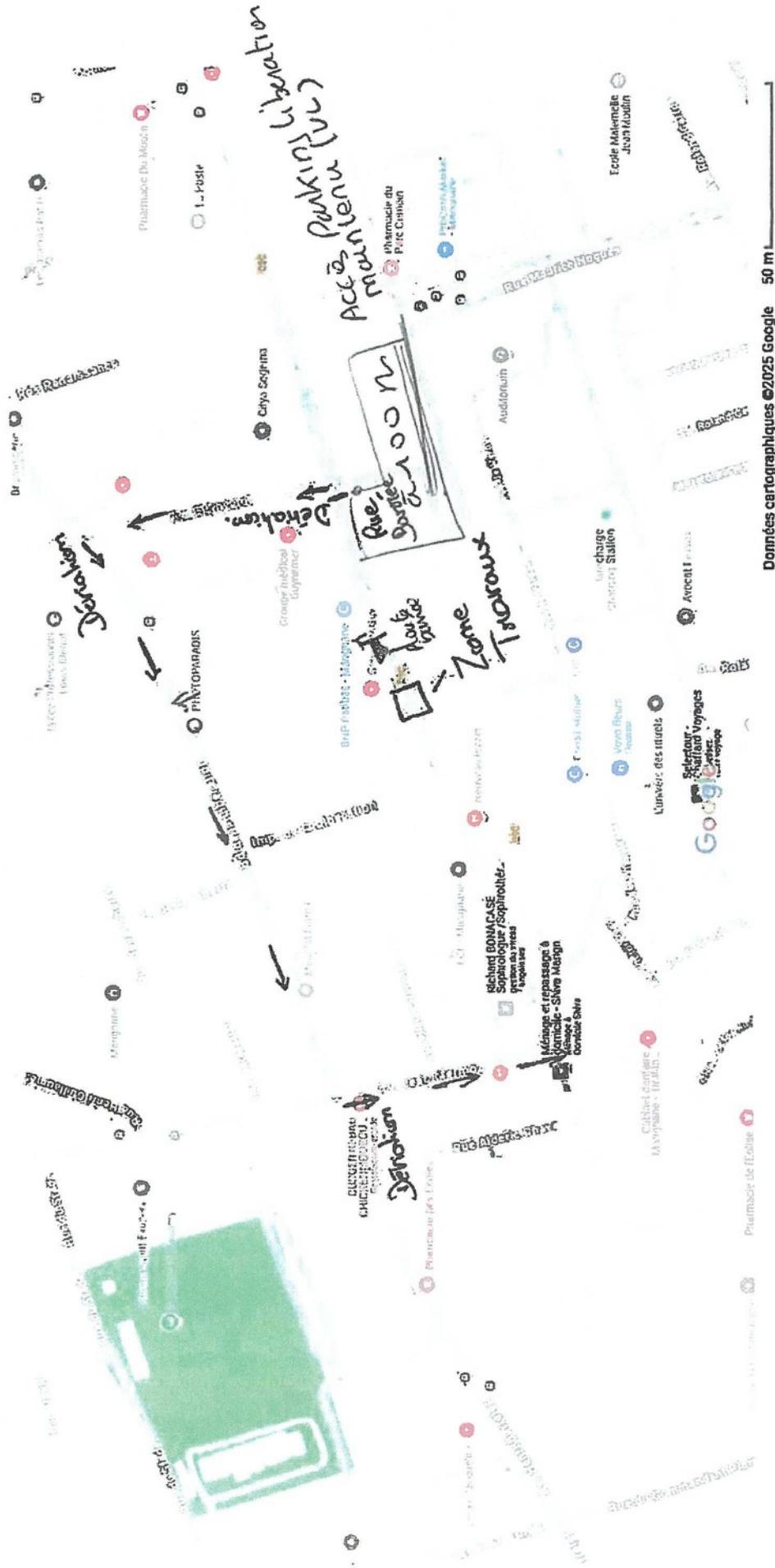
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue

Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁶⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple N° Lyvia pour Lyon Métropole

Google Maps

Av. Jean Jaurès



Signi

